

REGLEMENT SPORTIF

1. Catégories

- 1.1. Le champ de participation du RAID se présente comme suit:
 - a. Veteran (V): Jusqu'à l'année-constructeur 1939
 - b. Tourisme (T)
 - c. Sport (S)
- 1.2. Avec l'inscription, les participants décident eux-mêmes du choix de la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir.
- 1.3. Les catégories se distinguent par différentes variantes de vitesses moyennes, qui n'excèdent en aucun cas 50 km/h. Les vitesses moyennes respectives figurent dans le règlement spécifique en cours.
- 1.4. D'autres critères de différenciations peuvent être pris en compte parmi les trois catégories. Ils sont notés dans le règlement spécifique en cours.
- 1.5. La catégorie choisie reste valable pendant toute la durée de la manifestation et ne peut être changée (cf. art. 5 des conditions générales).

2. Procédure de départ

- 2.1. Une heure de départ individuelle pour le RAID est fixée à chaque participant. Cette dernière figure sur la feuille de bord.
- 2.2. Le départ des étapes suivantes est soit individuel, soit imposé. Dans ce dernier cas, l'heure exacte figurera sur la feuille de bord (voir règlement spécifique en cours).
- 2.3. L'heure de référence est l'heure officielle du RAID, visible aux départs respectifs sur la montre du RAID.

3. Feuille de contrôle Bâle

- 3.1. Avec l'envoi officiel des documents début août, les participants recevront leur feuille de contrôle individuelle. Celle-ci comprend les renseignements suivants:
 - a. heure d'arrivée au lieu de départ du RAID
 - b. cadre réservé à la confirmation du contrôle technique
 - c. cadre réservé à d'autres critères du règlement spécifique en cours
- 3.2. La feuille de contrôle dûment complétée et comportant les tampons obligatoires donnera au participant, avant le départ du RAID, le droit de réceptionner la feuille de bord, le roadbook, ainsi que le reste du matériel du RAID (voir règlement spécifique en cours).

4. Déroulement / Contrôles

- 4.1. Avec l'heure de départ individuel et la vitesse moyenne correspondante, en tenant comptant d'éventuels temps morts, les participants calculent eux-mêmes leur heure d'arrivée individuelle. Alternativement, la durée d'étape peut être imprimée sur la feuille de bord.
- 4.2. Temps de neutralisation. Temps défini par l'organisation du RAID qui est crédité aux participants. L'heure d'arrivée individuelle calculée est prolongée (p.ex. heure d'arrivée calculée 12h00, temps de neutralisation en cours de route 10 minutes, heure d'arrivée effective 12h10). Vous trouverez les temps de neutralisation éventuels dans le règlement spécifique en cours et/ou sur la feuille de bord.
- 4.3. A tous les lieux d'arrivée, l'heure d'arrivée sera enregistrée sur la feuille de bord par des membres de l'Organisation RAID.
- 4.4. L'heure de départ après une pause intermédiaire (p.ex. déjeuner), est à calculer par les participants à l'aide de la durée de pause fixée dans le règlement spécifique en cours. Ce n'est qu'en cas d'exception, que le temps de départ sera enregistré sur la feuille de bord par l'organisation du RAID.
- 4.5. Les contrôles horaires seront mis en place 15 mn avant l'heure d'arrivée prévisionnelle du premier véhicule et seront levés une demi-heure après l'arrivée prévisionnelle du dernier véhicule.
- 4.6. Tous les contrôles horaires sont indiqués par des fanions (voir règlement spécifique). Il est interdit de s'arrêter à l'intérieur de la zone jaune. Le fanion rouge marque le point de contrôle. Le fanion bleu signale le départ d'une épreuve à proximité immédiate.

5. Critères d'évaluation

- 5.1. **Epreuves de régularité** (spéciales) sur certains tronçons de l'itinéraire. Les vitesses moyennes lors des épreuves de régularité ne dépassent en aucun cas les 50 km/h. Le fait que les vitesses moyennes des épreuves de régularité diffèrent des vitesses moyennes de l'étape totale doit être pris en compte lors du calcul de l'heure

d'arrivée. La durée de l'étape totale sera rallongée ou raccourcie en conséquence (pas de compensation des épreuves de régularité avant la fin de l'étape). Les informations, concernant les vitesses moyennes des diverses épreuves de régularité à respecter, se trouvent dans le règlement spécifique en cours et/ou sur la feuille de bord. Les informations peuvent également être communiquées peu avant le départ de l'épreuve de régularité.

Le départ et l'arrivée des épreuves de régularité peuvent être indiqués dans le roadbook ou être tenus secrets et sont clairement reconnaissables à l'aide de bannières (voir 4.6).

Les itinéraires des épreuves de régularité peuvent conduire sur différentes sortes de routes, occasionnellement sur des routes étroites dont l'état est moyen. Les routes ne sont pas barrées, une circulation en sens inverse est à prendre en considération.

- 5.2. **Points de contrôles de passages annoncés ou cachés**
- 5.3. **Différentes sortes de points de contrôles cachés**
- 5.4. **Autres épreuves de régularité** selon le règlement en cours (p. ex. circuits).
- 5.5. **Evaluations** complémentaires selon le règlement en cours.

6. Points de pénalité

- 6.1. Les points de pénalité attribués pendant toute la durée du RAID sont cumulés et figurent sur la liste de classement général final.
- 6.2. La nature et l'importance des points de pénalité attribués figurent dans le règlement en cours.

7. Evaluation

- 7.1. Vainqueur général: le participant avec le moins de points de pénalité.
- 7.2. Evaluation par équipe: une équipe est composée de trois véhicules dont les nombres de points de pénalité sont additionnés. L'équipe gagnante est celle additionnant le moins de points de pénalité. Ne seront évaluées que les équipes au complet lors de l'arrivée. Les membres individuels d'équipes sont mentionnés en complément comme participants individuels sur la liste du classement général.
- 7.3. Ladies'-Cup: prix destiné aux meilleures équipes féminines sur la liste du classement général.
- 7.4. Prix du Président: distinction spéciale.
- 7.5. D'autres distinctions sont possibles et sont mentionnées sur le règlement en cours.

8. Classement

- 8.1. Classement général: celui-ci sera communiqué lors du dîner à Paris et, par la suite, remis par écrit. Suite à la manifestation, le classement sera publié sur le site internet du RAID SUISSE-PARIS.
- 8.2. Fiche d'évaluation individuelle: Chaque jour, chaque équipe de voitures recevra sa fiche d'évaluation individuelle mentionnant le nombre de points de pénalité, ainsi que d'autres critères d'évaluation. La fiche d'évaluation n'indique pas de classement. Selon l'article 8.1 du règlement, celui-ci ne sera communiqué que lors de la soirée de clôture.

9. Oppositions

- 9.1. Les réclamations peuvent être déposées durant la période officielle de réclamation établie (voir 10.1).
- 9.2. Les fonctionnaires ne sont pas habilités à accepter des réclamations durant le RAID.
- 9.3. Des enregistrements éronnés sur la feuille de bord sont exclus. Dans ces cas, il s'agit de faire aussitôt opposition auprès du fonctionnaire compétent.
- 9.4. Les réclamations émises après le RAID ne pourront plus être traitées. La liste de classement général publié lors du dîner est définitive (voir 8.1).

10. Protestations

- 10.1. Les protestations par rapport aux indications sur les fiches d'évaluations individuelles sont à remettre par écrit au jury à Paris (procédure selon règlement spécifique).
- 10.2. Les protestations ne seront traitées que contre remise de CHF/EUR/USD 100.-. Le montant est à remettre en argent liquide avec la protestation. Lorsque le jury décide du bien fondé de la protestation, la somme sera remboursée.

11. Jury

- 11.1. Le jury est composé de la direction du RAID et d'un membre du service de contrôle horaire du RAID. La direction du RAID peut y ajouter d'autres personnes.
- 11.2. L'emplacement du jury à Paris est indiqué sur le règlement spécifique en cours.
- 11.3. Les décisions du jury sont irrévocables et ne peuvent être remises en question.